



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 17 janvier 2019	
<u>Nombre de conseillers :</u> - En exercice : 36 - Présents : 25 - Votants : 35	L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier, le conseil communautaire, dûment convoqué le dix janvier, s'est réuni en séance publique à la Marjolaine à Bourg Saint Andéol, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président.
<u>Vote :</u> - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : - Ne participe pas au vote : 2	<u>Titulaires présents :</u> ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BOUCHON Michel – BOULAY Marc – BOUVIER Mireille – CHAZAUT Bernard – COAT Jean François – CROIZIER Jean Paul – DALLARD Bernadette – DE VAULX François – DUMARCHE Brigitte – GARCIA Christine – GARCIA Patrick – GARIN Monique – GIRAUD Jacques – LANDRAUD Maryline – LAVIS Christian – MAITREJEAN Régine – MARTINEZ Serge – PEZZOTTA Christel – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – VALETTE Catherine – VERMOREL André – VERON Thierry
M. ARCHAMBAULT Daniel Est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents avec droit de vote :</u> ARCHAMBAULT Daniel (Procuration de Christine MALFOY) - CHAZAUT Bernard (procuration de Christian MAULAVE) – CROIZIER Jean Paul (procuration de Brigitte GUIGUE PUJUGUET) – DALLARD Bernadette (Procuration de Sonia ROBASTON) – DE VAULX François (procuration de Jean Noel BIANCHI) – GARCIA Patrick (Procuration de Jean Marc SERRE) – MAITREJEAN Régine (Procuration de Martine FORTHOFFER) – MARTINEZ Serge (procuration de Michèle PREVOT) - RIVIER Pierre Louis (Procuration d' Isabelle ROSIN)- VERMOREL André (Procuration de Christophe MATHON)
<u>Délibération N° 2019-028</u>	<u>Absents excusés :</u> Christian MAULAVE - Brigitte GUIGUE PUJUGUET - Sonia ROBASTON - Jean Noel BIANCHI - Jean Marc SERRE - Martine FORTHOFFER - MALFOY Christine - MATHON Christophe - Isabelle ROSIN - PREVOT Michèle <u>Absents :</u> RANCHON Denis
<u>Objet : Aides aux manifestations évenementielles 2019</u>	

Vu,

- La délibération instaurant un règlement d'attribution de subvention en date du 27 Septembre 2012,
- La délibération 2016-092 du 22 Septembre 2016 approuvant la modification du règlement d'attribution pour le soutien aux actions à caractère évenementiel,
- L'avis favorable du Bureau Communautaire du 20 Décembre 2018 suite à l'étude technique des dossiers déposés.

Monsieur le Président propose de soumettre au vote les propositions d'aides aux manifestations 2019 telles que présentées en annexe de cette délibération.

Messieurs CHAZAUT et VERON ne participent pas au vote, respectivement représentants d'associations qui organisent les manifestations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré avec 33 voix pour et 2 non votant

- **Approuve** la répartition des aides aux manifestations telles que définies en annexes,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....